

# Règlement pour la sélection du championnat du monde FCI IHT-3 TS CACITR « Bergers de Beauce » 2026 à Ammerswil.

Peuvent participer : 2 chiens par pays + 1 pour le pays représenté + 1 pour le vainqueur du championnat du monde FCI TS 2024 "Bergers de Beauce ».

Pour être sélectionné, il faut :

- Que le conducteur soit de nationalité ou résidant du pays représenté et qu'il soit membre du club de race du pays représenté (avec la cotisation à jour), avant les sélectifs (minimum 3 mois).
- Que le pedigree du chien soit inscrit au livre des origines du pays représenté et qu'il ait obtenu une qualification à une exposition.

La sélection se fait, entre le 1er janvier 2025 et le 1er décembre 2025, comme suit :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
10pts	8pts	7pts	6pts	5pts	4pts	3pts	2pts	1pt

Exemple : 1<sup>er</sup> + 2<sup>ème</sup> + 3<sup>ème</sup> = 10pts + 7pts + 8pts = 25pts.

Les 3 meilleurs classements, dans le monde, FCI IHT-3 TS avec CACITR ou CACTR (sous deux juges minimum) sont pris en compte

Le conducteur doit adresser sa candidature au comité (troupeulagorce@gmail.com), avec ses résultats ainsi que la preuve qu'il fait partie de son club national, reconnu par la FCI, au plus tard le 1 janvier 2026, afin d'être homologué par le comité d'organisation.

Attention, seuls les résultats validés par la FCI seront pris en compte ! En cas d'égalité, le chien qui aura fait le plus de concours sera prioritaire.

Si un chien ne peut malheureusement pas participer (blessure, décès ou autre), c'est le chien suivant, sélectionné, qui prend sa place.

Le règlement national suisse fait fois.



**CLUB LES AMIS DU BEAUCERON**



CLUB SUISSE CHIENS  
CONTINENTAUX AU TROUPEAU